

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 25 Août 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 Août 2016 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Didier VUILLAUME, Maire.

**PRESENTS:** Mr. Didier VUILLAUME. Mr. Jean FREYRI. Mme Jacqueline KIEFFER. Mme Martine DRILLON. Mr Jean-Jacques HUGUENOT. Mme Corinne LETERRIER. Mr Benoit MERCIER. Mr. Jean-Marc BEZARD. Mr. Arnaud LELACHE. Mme Monique HARTWICH Mr. Rémi CURÉ

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:** Mme Nora SI BACHIR ayant donné pouvoir à Mr. Jean FREYRI

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Martine JUPY. Mme Aurore LEFEVRE. Mr Laurent PICHOT

**SECRETAIRE :** Mr Rémi CURÉ

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

### **1° - ETAT DES DEPENSES ET RECETTES**

Les dépenses et les recettes sont conformes aux prévisions budgétaires. En ce qui concerne les recettes, nous sommes en attente du retour des subventions pour l'aménagement de la micro-crèche.

### **2° - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS**

#### **Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin**

**OBJET:** Transfert de compétences « mise en œuvre du SAGE des Deux Morin » à la Communauté de Communes du Pays Fertois, et accord d'adhésion de la CCPF au Syndicat mixte fermé voué à porter le SAGE des Deux Morin.

- VU le code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L 2121-29, L 5211-5, L 5711-1 et L 5211-17, L 5214-27,
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 211-7 et L 213-12,
- VU la Directive Cadre Européenne sur l'Eau qui fixe notamment l'objectif d'atteinte du bon état des eaux,
- VU la délibération de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Deux Morin du 19 Novembre 2015 approuvant la création d'un syndicat mixte pour la mise en œuvre du SAGE,
- VU le projet de statuts du futur syndicat mixte,
- VU le projet de SAGE des Deux Morin, qui a été mis en enquête publique du 1<sup>er</sup> Juin au 1<sup>er</sup> Juillet 2015 et qui doit être approuvé par arrêté inter préfectoral en Juillet 2016,
- VU la délibération de la CLE du SAGE des Deux Morin du 19 Novembre 2015 approuvant les modifications du projet de SAGE suite aux remarques émises lors de l'enquête publique,
- VU la délibération n° S4-2016-037 de la Communauté de Communes du Pays Fertois en date du 15 Juin 2016 décidant de modifier les statuts en complétant les compétences figurant à l'article 4 – « La protection et mise en valeur de l'environnement » comme suit :

« Animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : mise en œuvre du SAGE des Deux Morins »

- Considérant que le SAGE des Deux Morins est un document de planification qui définit les orientations et les règles d'une gestion équilibrée et durable des ressources en eau et des écosystèmes associés sur le périmètre du bassin versant des Deux Morin,
- Considérant que la CLE est dépourvue de personnalité juridique propre,
- Considérant que la CLE a délibéré pour solliciter la création d'un syndicat mixte ayant pour objet la mise en œuvre du SAGE et regroupant les Communautés de Communes et d'Agglomérations du territoire du SAGE.
- Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Fertois au futur syndicat mixte fermé voué à porter le SAGE des Deux Morin entraîne le transfert à ce syndicat de la compétence mise en œuvre du SAGE.
- Considérant que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le transfert de la compétence à la Communauté de Communes.

Sur propositions du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE le transfert de la compétence mise en œuvre du SAGE à la Communauté de Communes du Pays Fertois et la modification des statuts figurant à l'article 4 alinéa 4 comme suit :
  - « Animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin »
- ✓ AUTORISE l'adhésion de La Communauté de Communes du Pays Fertois au Syndicat Mixte fermé voué à porter le SAGE des Deux Morin,
- ✓ AUTORISE le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **3° - POINT SUR LES PROJETS EN COURS**

#### **a) City Parc**

La commande est passée chez AGORESPACE pour un montant H.T. de 84 042 €. Une subvention du Département dans le cadre du F.E.R. nous a été accordée pour 36 920 €. Les travaux débuteront après les intervillages et devraient être terminés fin Septembre.

#### **b) Pont de la Bécotte**

Après avoir entrepris les démarches administratives auprès de la Police des Eaux (zones de grands écoulements) et obtenu son accord, les travaux de création du pont sur le Rû de la Bécotte sont en cours. Ils sont réalisés en direct par les agents communaux sous la conduite de Mr Jean FREYRI, aidé par un bénévole, Mr Roger DECLEIR.

#### **c) Liaison douce Ussy-Sammeron**

Un projet à plus long terme. Le cabinet d'étude Terres et Toits élabore le dossier de contrat rural pour SAMMERON et USSY pour un montant de 158 430 € H.T. pour chaque Commune. Nous pourrions prétendre à des subventions au moins à hauteur de 40%, soit environ 156 054.25 €. Le projet est suivi par Martine JUPY et Jean FREYRI.

#### **d) Parking co-voiturage**

Une bande de 4.88 m sur 66.77m (cadastrée A n° 230) sera recéder à la Commune par l'ADAPEI.

Le Conseil Départemental de Seine et Marne financera en partie cet aménagement.

#### e) Prémption SAFER

Deux terrains en bords de Marne sont actuellement en vente, soit les parcelles cadastrées Z n°125 et n° 130 et la parcelle Z n° 62.

Après en avoir été informé par le système Vigifoncier, la Commune a demandé à la SAFER de préempter ces terrains.

Le Conseil municipal donne son accord à la SAFER afin que cette instance préempte sur ces ventes, à hauteur de 3 000 € pour la parcelle Z n° 62 et 5 000 € les deux autres

#### f) Acquisition d'un terrain pour la création de la sente de la Bécotte et proposition de vente du bas du chemin rural dit « ruelle a Maillard »

Dans le cadre de la création de la sente piétonne de la Bécotte qui relie le chemin de la Charbonnière à l'école en passant par le futur pont, il est proposé d'acquérir une bande de terrain appartenant à Mr Pierre RIGAULT d'une largeur de 3 m environ sur la parcelle cadastrée Z n°147p d'une surface d'1a12ca pour un montant de 2 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette proposition au prix fixé et autorise le Maire à signer tout document relatifs à cette affaire.

Initialement, cette acquisition était prévue par l'échange avec une partie du chemin rural dit « ruelle a Maillard » de la rue de Signets au Rû de la Bécotte, entre les parcelles A n° 319 appartenant à Mr HECQUET et la parcelle B n° 1357 appartenant à Mr RIGAULT et de l'autre côté du Rû au chemin du Plat Hautel entre la parcelle A n°644 et B n°783. Ce chemin n'est plus utilisé depuis longtemps et non matérialisé de l'autre côté du Rû.

L'échange d'un chemin rural n'étant pas possible de par la Loi, Le maire propose la procédure suivante :

- ✓ la déclaration d'aliénation du chemin qui a cessé d'être affecté à l'usage public. Cette décision est nécessaire et préalable à toute procédure de vente d'un chemin rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE cette déclaration d'aliénation.

- ✓ La procédure de vente ne peut être lancée qu'après une enquête publique d'une durée de 15 Jours et après avoir reçu le rapport du commissaire enquêteur choisi sur une liste d'aptitude. Le Maire demande l'autorisation de lancer cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE cette proposition
- AUTORISE le Maire à lancer l'enquête publique et mettre en œuvre la procédure de vente.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

#### **4°- ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE SAMMERON A SEPT-SORTS**

Dans le cadre de la vente de la propriété LEMOINE, le Maire informe que lors d'une prochaine révision du P.L.U., il envisage d'élargir le chemin à 3 m de l'axe

#### **5° - COMMEMORATION DE LA BATAILLE DE VERDUN ET REMISE DE MEDAILLE**

Cette commémoration aura lieu le Samedi 3 Septembre prochain à 11 heures au Monument aux Morts. L'ensemble de la population y est invité. A l'issue de cette cérémonie, la médaille d'argent de l'Union Fédérale des Anciens Combattant sera remise à Mr Maurice DENOGEANT.

#### **6° - QUESTIONS DIVERSES**

##### a) Convention frais de Fonctionnement Lycée professionnel

Un lycée professionnel de Claye-Souilly demande une participation financière à la Commune pour un de leur élève domicilié à SAMMERON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

*b) Désignation d'un référent Sécurité Routière*

Dans le cadre de sa lutte contre l'insécurité routière, le Département de Seine et Marne sollicite les Maires pour mener à bien les actions locales et leur demande de désigner au sein du Conseil Municipal un élu « référent ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier cette tâche a :

- Mr Laurent PICHOT

*c) Point sur le service civique*

Mr le Maire informe que Marine BEAUMONT, qui effectuait son service civique au sein de la Commune a été embauchée à la crèche de la Ferté-sous-Jouarre, son service a donc pris fin le 16 Août dernier.

Une demande a été faite pour avoir une nouvelle personne en service civique.

d) Vu le manque de place dans les ateliers municipaux actuels, de nouveaux locaux sont envisagés. Une première réunion d'étude est prévue le 7 Septembre prochain avec le Cabinet Terres et Toits.

e) Monsieur Jean-Jacques HUGUENOT soulève le problème des exercices de sécurité à effectuer dans les écoles. Chaque école a un plan de sécurité fixé par l'éducation nationale. Une vérification sera faite auprès du R.P.I.

*f) Prochaines manifestations*

- |                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| - Le Dimanche 28 août     | BROCANTE                |
| - Le Samedi 3 Septembre   | FORUM DES ASSOCIATIONS  |
| - Le Dimanche 4 Septembre | INTERVILLAGE A SAMMERON |

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Maire,  
**Mr Didier VUILLAUME**

**EMARGEMENTS**

Mr Didier VUILLAUME	
Mr Jean FREYRI	
Mme Martine JUPY	
Mme Jacqueline KIEFFER	
Mr Laurent PICHOT	
Mme Aurore LEFEVRE	
Mr Rémi CURÉ	
Mme Martine DRILLON	
Mr Arnaud LELACHE	
Mme Monique HARTWICH	
Mr Jean-Jacques HUGUENOT	
Mme Corinne LETERRIER	
Mr Benoit MERCIER	
Mme Nora SI BACHIR	
Mr Jean-Marc BEZARD	